



Assistant (e) du Directeur de l'Académie

Contrat local CDI, 30h/semaine

Missions :

Assister le Directeur de l'Académie :

- Rédaction des conventions des intervenants et assistants
- Suivi des inscriptions des familles dans le cadre des activités de l'Académie
- Gestion des imprévus (absence des intervenants, annulation non prévue d'activités, problème de salles...)
- Répondre aux mails et au téléphone.
- Aide à la gestion des fiches des présences des coaches.

Assister le Directeur de l'Académie :

- Gestion de l'accueil des enfants les après-midis
- Faire la surveillance pour les groupes de PS-MS-GS durant leurs activités

Compétences requises :

Les « savoirs » : Diplôme/ expérience

- Expérience dans l'organisation d'événements, notamment dans le milieu scolaire ou clubs ou académies.
- Anglais courant exigé, Arabe souhaité

Les « savoir-faire » :

En matière de compétences sociales :

- Qualité organisationnelle
- Pragmatisme et sens du consensus
- Capacité à être réactive
- Travail en transversalité

Les « savoir-être » :

- Qualité de communication et relationnelle
- Interlocuteurs variés : professeurs, parents, élèves, prestataires extérieurs...
- Être organisé(e), ponctuel(le), fiable et rigoureux(se).



Les candidats doivent **obligatoirement** saisir leur candidature avant le **27/09/2023 (avant minuit, heure de Doha)**.

Les étapes pour postuler :

1. Cliquer sur Postuler
2. Remplissez les champs
3. **Télécharger un unique fichier .pdf** (taille max 10MB) intitulé « NOM Prenom.pdf », composé de tous les documents suivants :
 - Lettre de motivation en français
 - CV en français (avec photo)
 - Diplômes : une copie certifiée de votre premier diplôme post-bac, de votre relevé de notes du dernier semestre et du certificat délivré par l'établissement ayant décerné le diplôme vous seront demandés dans le cas d'un recrutement. Ils devront être également légalisés.
 - Attestations de stages, d'expériences, qualifications
 - Justificatifs d'emploi, d'expériences, recommandations
 - Pour les enseignants : arrêté de promotion, notations, rapports de visite/inspection, l'prof
 - Passeport
 - Livret de famille (si vous êtes marié et/ou avec des enfants)
 - Casier judiciaire du pays d'origine

Les candidatures ne seront pas retenues dans les cas suivants :

- La candidature remplit toutes les conditions pour postuler (listées ci-dessus),
 - La candidature est reçue par l'établissement au-delà de la date limite,
 - La candidature n'est pas transmise au format informatique demandé,
 - La candidature est incomplète.
- **Seuls les candidats retenus seront contactés**